



STRUWOOD
L'ATOUT BOIS

51, Route des Combes
Z.I. de Pont Renon - BP 28
24130 PRIGONRIEUX

05 53 73 45 00
info@struwood.fr

struwood.fr

CHARPENTE
LAMELLÉ-COLLÉ

STRUWOOD
L'ATOUT BOIS



UNE IMAGE POSITIVE !

Parce qu'il rime avec respect de l'environnement et qu'il est aujourd'hui ardemment soutenu par les pouvoirs publics via la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la RE2020, le bois lamellé-collé a le vent en poupe !

Constitué essentiellement de bois résineux provenant de forêts européennes gérées durablement, ne nécessitant pas d'être chauffé à haute température lors de sa transformation, le bois lamellé affiche tout naturellement un bilan écologique favorable.

STRUWOOD
L'ATOUT BOIS





ATOUTS :

- › **Très grande portée** : jusqu'à 40 mètres.
- › **Stabilité** dimensionnelle.
- › **Rigidité et souplesse** comparées au bois massif.
- › **Légèreté** : bon rapport performance/masse volumique.
- › **Dimensionnement** précis et adaptable.
- › **Formes architecturales complexes** à inertie constante ou variable (poutre cintrée, poutre banane, poutre en ventre de poisson, poutre asymétrique, portique...)
- › **Esthétique** par sa finition homogène et son aspect naturel.
- › **Association possible** avec le béton, l'acier ou le Lamibois (LVL).
- › **Mise en œuvre** simple et rapide.

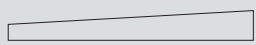
RÉSISTANCE :

- › **Mécanique** : à la flexion, la compression et la torsion.
- › **Au feu** : stable au feu, il conserve sa résistance mécanique et ne se déforme pas.
- › **A la chaleur** : faible conducteur thermique, il garde ses propriétés jusqu'à 100 C° avec une colle appropriée.
- › **Au séisme** : les structures en bois lamellé-collé acceptent des déformations importantes de leurs assemblages.
- › **Aux milieux humides ou spécifiques** (piscines, chais...) : il permet une bonne maîtrise de l'hygrométrie et de la température.
- › **Aux produits chimiques** et notamment aux produits chimiques stockés : potasse, soufre, chlorure de sodium, acide sulfurique...

CARACTÉRISTIQUES

Essence	Douglas (avec ou sans aubier), Epicéa, Pin maritime, Pin sylvestre, Châtaignier, Mélèze, Chêne
Qualité	Visible
Classes de résistance	GL 24c, GL 24h, GL 28c, GL 28h
Collage de surface et assemblage par collage à entures multiples	Résine de mélamine modifiée de couleur claire pour classes d'utilisation 1 à 2, résistant aux intempéries et aux UV
Largeur	63 - 480 mm (de 20 mm - collage jumelé à partir de 240 mm)
Hauteur	Jusqu'à 3 000 mm (de 40 mm)
Longueur	1 à 40 m

FORMES ET DIMENSIONS

Désignation		Portée (m)	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Poutre droite		1 - 40	63 - 480	max. 3 000
Poutre jumelée		1 - 40	63 - 480	max. 3 000
Poutre avec contre flèche		1 - 40	63 - 480	max. 3 000
Eléments droits à inertie variable Poutre mono-pente		1 - 40	63 - 480	max. 3 000
Eléments droits à inertie variable Poutre bi-pente		1 - 40	63 - 480	max. 3 000
Elément cintré à inertie variable		1 - 40	63 - 480	max. 3 000
Poutre banane		1 - 40	63 - 480	max. 3 000
Poutre en ventre de poisson		1 - 40	63 - 480	max. 3 000
Elément treillis		1 - 40	63 - 480	max. 3 000
Formes libres		1 - 40	63 - 480	max. 3 000

LA PERFORMANCE POUR MAÎTRE-MOT !

UN MATÉRIAU « TECHNIQUE »

Véritable bois d'ingénierie, la fabrication du bois lamellé-collé requière une parfaite maîtrise d'exécution et est soumise à une réglementation très stricte.

D'une grande technicité, il permet la réalisation de pièces de très grande dimension ou de forme particulière qui n'auraient pu être obtenues par l'utilisation du même matériau sans transformation. L'amélioration de sa résistance mécanique, sans commune mesure avec celle du bois massif, est son premier atout.

Matériau de structure de haute technologie, ses performances exceptionnelles expliquent son succès grandissant dans tous les secteurs de la construction.

UNE GRANDE LIBERTÉ ARCHITECTURALE

Parce qu'il est possible de le coller et de le cintrer dans les deux sens, le bois lamellé-collé se prête plus que tout autre matériau à la réalisation de formes architecturales complexes.

Cette grande liberté s'accorde avec la créativité des architectes qui voient aussi dans ce matériau, naturel et renouvelable, une réponse adaptée aux enjeux de la construction de demain, enjeux qui imposent une baisse progressive des émissions de gaz à effet de serre visant à atteindre les moins 30 à 40 %, selon le type de bâtiments, d'ici 2030.



Plus en adéquation avec la réalité du matériau, l'appellation « bois lamellé » tant à se substituer à celle de « lamellé-collé » considérant que la teneur en colle représente seulement 2,7 % du volume par m³ et que les émissions de formaldéhydes sont infimes.